



Résiliation avec une école à distance

Par Yarcnat, le **04/02/2017** à **13:26**

Bonjour,
Je ne connais pas les forums alors excusez moi si je procède mal.

J'explique mon cas :

Je me suis inscrit à l'école ENACO, mais très rapidement, j'ai compris que l'argent et surtout l'organisation serai un gros frein pour une suite d'étude sereine.

J'ai donc envoyé un courrier avec accusé de réception pour expliquer mon cas et ainsi résilier (avant les trois mois).

Il faut payer dans ce cas 30% du prix de la formation. J'avais déjà donner 957 € d'acompte, et la formation coute 2992 €. J'ai donc versé 31,98% du prix (957/2992). Normalement on devait s'attendre à ce que je récupère le surplus soit 59,4 €.

Pourtant,
j'ai reçu un courrier m'indiquant que je devais encore de l'argent... presque 400 € car il est écrit dans le contrat que le prix des fournitures, environ 500€ (j'ignore de quoi il s'agit) est en plus.

Je trouve que ces coûts de fournitures est une aberration honteusement dissimilé pour voler légalement.

j'ai déjà payé une belle somme, j'ai pas utilisé leurs services (car toujours défaillant), et on me réclame encore de l'argent.

Le fait que je n'ai pas reçu de contrat par courrier recommandé peut aller dans mon sens ?

Suis-je condamné à payer ?

Merci de votre réponse
Cordialement

Par **LauraEnaco**, le **07/02/2017 à 17:43**

Bonjour,

Nous découvrons votre message et sommes surpris de ce dernier. Le suivi et l'accompagnement de nos étudiants étant une priorité pour Enaco, nous tenons donc à vous apporter une réponse.

Les procédures de résiliation sont expliquées dans votre contrat d'enseignement ainsi que les frais de fournitures (Article 5). Si vous souhaitez en savoir plus sur ces frais de fournitures et ce qu'ils comprennent, n'hésitez pas à contacter notre service scolarité au 03 66 72 20 07 . Si vous le souhaitez, nous pouvons également vous rappeler directement si vous me donnez votre numéro d'étudiant par message privé.

Cordialement,

Par **Maman nael**, le **09/02/2017 à 18:37**

Vas voir un avocat c'est ce que je suis parti faire . Du fait que tu n'ais jamais reçu de contrat par recommandé, il y a à présent nullité de contrat.

Car tout comme toi j'ai fait toutes mes démarches d'inscription via le net et Aujourd'hui on me réclame à moi 3500e alors que j'ai démissionné à presque 3 mois après signature du contrat. Ce qui m'a surpris, est le fait que sur le contrat qu'il vienne de me renvoyer par mail les termes de ce contrat ont été modifié.

Normalement tu n'as rien à leur verser. Enaco est une arnaque dans laquelle on est stupidement tombé.

Fais comme moi et demande à ce que ce contrat te soit envoyé par mail et présente le à un avocat avec tout tes autres documents.

Pour ma part la procédure est en cours.

Bon courage